

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUILLET 2011**

Adopté en séance du Conseil Municipal du 19 Septembre 2011

L'an deux mil onze, le dix huit juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Sénateur-Maire de Gujan-Mestras.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 juillet 2011

PRESENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Sénateur-Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, André MOUSTIÉ, Évelyne DONZEAUD, Thomas JUSTIN, Pierre ESPILONDO, Anne-Marie CAMPET, Adjoints

Michèle BOURGOIN, Vahid HAJEB, Patrick MALVAES, Julien SUSPERREGUI, David DELIGEY, Nicole NUGEYRE, Marie-Pierre ATKINSON, Michel FOUQUET, Maryse LALANDE, Ludovic DUCOURAU, Denise PRINGAULT, André CASTANDET, Mireille MAZURIER, Chantal DABE, Michel MORA, Sophie BARBOT, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ, Conseillers Municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jacques CHAUVET a donné procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Sylvie POIRIER a donné procuration à Anne-Marie CAMPET

Annie DUROUX a donné procuration à Michèle BOURGOIN

Richard HISS a donné procuration à André MOUSTIE

Annie KHELOUFI a donné procuration à Sophie BARBOT

Marc ODEZENNE a donné procuration à Michel MORA

Fabrice VERDELET a donné procuration à Patrick LOPEZ

André MOUSTIE a été nommé secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2011

DECISIONS MUNICIPALES prises en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2011-07 01 - Projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé
par l'État pour la Gironde

POLITIQUE DE LA VILLE

2011-07 02 - Attribution du marché de travaux – programme de voirie 2011

2011-07 03 - Conventions de servitudes ERDF pour l'implantation d'un nouveau poste de transformation et le passage de câbles HTA et BT sur la parcelle BR 324 (impasse des Foulques)

2011-07 04 - Aménagement du cours de Verdun tranche 2: avenant n°1 au lot n°2

2011-07 05 - Travaux de réhabilitation de la mairie principale: avenant n°1 au lot n°6

2011-07 06 - Attribution du marché de fourniture de repas en liaison froide pour la Ville et le CCAS de GUJAN-MESTRAS

FINANCES

2011-07 07 - Budget Ville 2011 : Décision Modificative n°1

2011-07 08- Tarifs de la restauration scolaire et collective

2011-07 09 - Subventions 2011

RESSOURCES HUMAINES

2011-07 10 – Règlement de formation

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Parfait, mes chers collègues alors secrétaire de séance je vais demander à André MOUSTIE puisqu'il a la procuration de Richard HISS, s'il le veut bien. D'accord.
Il n'y a pas d'information du Maire puisqu'on s'est vu il y a quand même pas longtemps.
Adoption du procès verbal du 20 juin 2011, des remarques ? Madame STOME.

Sylviane STOME :

J'ai encore une suggestion à faire parce que c'est vrai que les secrétaires de séance finalement ils sont nommés comme cela et puis ils ne vérifient pas derrière.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Vous voulez être secrétaire de séance Madame STOME ?

Sylviane STOME :

Pas du tout.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Parce que moi je vous nomme tout de suite si vous le voulez.

Sylviane STOME :

Non mais c'est vrai qu'on trouve dans les procès verbaux des tournures parlées qui ne vont pas du tout dans l'écrit, il y a des fois où c'est incompréhensible. Comme je n'étais pas là la dernière fois, il y a des moments où je ne comprends rien, voilà.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Vous l'avez déjà dit d'ailleurs cela, effectivement.

Sylviane STOME :

Alors bon les phrases, je comprends que les gens entendent ce que l'on dit et qu'ils ont peur de rater quelque chose donc ils retranscrivent exactement et parfois c'est vrai que c'est il faudrait peut être vérifier.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

La vérification elle est simple puisqu'il y a l'enregistrement sur le site de la Ville. Vous allez sur le site de la Ville, vous avez un enregistrement qui est de tous les conseils, on garde tous les enregistrements. Donc vérification, c'est tout à fait possible, nous on privilégie cela si vous voulez parce que si on doit reformuler ce qui a été dit, moi je vois, même moi je parle pas toujours, c'est difficile parce que justement à l'oral on comprend ce que je veux dire et forcément à l'écrit cela ne va pas donner la même chose. Mais nous on a décidé de privilégier cela avec un enregistrement formel qui est sur le site de la Ville. Parce que, après cette adoption du procès verbal cela vise autre chose que la forme Madame STOME. Si vraiment, il manquait quelque chose, s'il manquait une délibération, si on s'était trompé sur le vote, enfin je le juge comme cela si vous voulez bien d'accord mais je comprends que cela ne soit pas..... mais ceci dit si vous

avez des formulations, n'hésitez pas à aller voir Émilie DUCASSE qui est le patron de l'Administration Générale maintenant ou la patronne si on le dit au féminin, et qui gère cela avec toute son équipe, mais c'est un sacré boulot entre nous soit dit. A la faveur des remarques de Madame STOME toujours très pertinentes, nous adoptons ce procès verbal mes chers collègues ? Il est donc adopté et je vous en remercie.

Il y a les décisions municipales prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a des remarques sur ces décisions qui sont essentiellement des problèmes de tarifs, de formation. Donc il n'y en a pas donc je les considère comme adoptées.

Nous pouvons passer donc à l'ordre du jour proprement dit sauf que sur une remarque très pertinente de Monsieur Michel MORA, nous vous proposons ensemble, on va le dire comme cela Michel, nous vous proposons que la première délibération qui porte sur le projet de schéma Départemental de coopération intercommunal proposé par l'État pour la Gironde, et bien que cela soit notre dernière délibération. Qu'on se concentre là dessus à la fin du conseil et qu'on passe toutes les autres délibérations. S'il n'y a pas d'opposition à cette modification de l'ordre du jour ? Je l'entérine et je remercie Michel MORA de cette excellente proposition. Nous passons donc à la première délibération suite à cette modification.

01- ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX – PROGRAMME DE VOIRIE 2011

Rapporteur : Pierre ESPILONDO

Afin de poursuivre la rénovation et l'aménagement de la voirie et des équipements communaux, nous vous proposons au titre du programme de voirie 2011 :

- l'aménagement de la voie d'accès et du parking public de l'EHPAD situé allée de Cazaux
- l'aménagement d'une première tranche de l'allée des Grives
- la réfection du revêtement de l'allée Jean-Jacques Rousseau et de l'allée Voltaire

L'estimation prévisionnelle de ces travaux est de:

	457 000,00 € HT pour la solution de base
par	10 000,00 € HT pour l'option 1 – remplacement du revêtement bicouche un enrobé sur le parking de l'EHPAD
de	8 000,00 € HT pour l'option 2 – création de huit places de parking le long l'EHPAD sur l'allée de Cazaux
	24 000,00 € HT pour l'option 3 – mise en place d'un revêtement enrobé et création des entrées entre le n° 45 et le n° 55 de l'allée des Grives

Après consultation de bureaux d'études, la maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée à Bernard PECCEU – B.P.I.C. – 4 chemin de Peille Pélude à SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX (33).

A l'issue de l'établissement du dossier de consultation des entreprises, une consultation par voie de procédure adaptée a été lancée le 07 juin 2011 et publiée au B.O.A.M.P. et sur le site de la Ville. La date limite de remise des offres a été fixée au 24 juin 2011 à 17 heures.

Les deux offres réceptionnées ont été confiées au maître d'œuvre pour analyse.

Après cette analyse, les offres ont été présentées à la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 07 juillet 2011.

La Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable au classement des offres et à l'attribution du marché à :

l'entreprise **MOTER** sise à MERIGNAC (33700)
pour un **montant total HT de 490 400,00 €** soit 585 518,40 € TTC, compris les trois options

Je vous demande donc :

- d'approuver le programme des travaux,
- de valider le classement des offres et d'attribuer le marché suivant l'avis de la Commission d'appel d'offres,
- d'habiliter le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des marchés et toutes pièces administratives nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci Monsieur le rapporteur.

Des remarques sur ce dossier, il n'y en a pas je le mets donc aux voix.

Des oppositions ? Des abstentions ? Il est donc adopté, il en est ainsi décidé.

➤ **Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité**

**02 - CONVENTIONS DE SERVITUDES ERDF POUR L'IMPLANTATION
D'UN NOUVEAU POSTE DE TRANSFORMATION ET LE PASSAGE DE CABLES
HTA ET BTA SUR LA PARCELLE BR 324 – IMPASSE DES FOULQUES**

Rapporteur : André CASTANDET

Dans le cadre de travaux de renforcement et d'extension du réseau de distribution publique d'électricité dans le quartier de Meyran, un nouveau poste transformateur va être installé impasse des Foulques.

Les travaux prévus consistent à poser en souterrain deux câbles HTA et un câble BT sur la parcelle BR 324 (impasse des Foulques) sur une bande de un mètre de large et une longueur

d'environ deux cent quatre-vingts mètres et à y implanter un poste de transformation et tous ses accessoires.

Par conséquent ERDF demande à la ville d'établir une servitude réelle au profit de la distribution publique d'électricité, lui concédant un droit d'occupation, de passage et d'accès pour l'exploitation et l'entretien du réseau et du poste de transformation sur le sol communal.

Je vous demande donc:

- d'approuver les termes des deux conventions,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ces conventions.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci André.

Des remarques sur ce dossier ? Il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Des oppositions ? des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

➤ **Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité**

**03- AMENAGEMENT DU COURS DE VERDUN TRANCHE 2 :
AVENANT N°1 AU LOT N°2**

Rapporteur : Michèle BOURGOIN

Par délibération en date du 25 novembre 2010, vous avez accepté les marchés de travaux concernant la seconde tranche de l'aménagement du cours de Verdun, entre la rue du Maréchal Foch et la rue Aimé Broustaut.

Courant janvier 2011, la Ville a été informée que l'Office HLM Le Foyer de la Gironde se portait acquéreur du terrain situé 89 cours de Verdun et envisageait la construction d'une résidence d'environ seize logements.

Afin de pouvoir desservir la réalisation projetée en électricité et téléphone, il a été notamment nécessaire de poser un réseau de fourreaux sous le trottoir, en cours de travaux, entre le transformateur EDF situé 9 rue Aimé Broustaut et la propriété sise 89 cours de Verdun.

Il a donc été demandé à l'entreprise FORCLUM, titulaire du lot n°2 de prévoir la fourniture et la pose des gaines et fourreaux pour desservir cette future résidence.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 18 585,00 € HT soit 22 227,66 € TTC.

Conformément à l'article 8 de la loi n° 95-127 relative aux marchés publics et délégations de service public, les avenants entraînant une augmentation du montant initial supérieure à 5% sont soumis, pour avis, à la commission d'appel d'offres. Cette dernière, réunie le 07 juillet 2011, a émis un avis favorable sur le projet d'avenant n°1.

Le montant initial du marché était de 133 055,50 € HT soit 159 134,38 € TTC

Le montant du marché sera désormais de 151 640,50 € HT soit 181 362,04 € TTC.

Je vous demande donc

- d'approuver cet avenant,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer celui-ci et toutes les pièces administratives nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci Michèle. Pardon je t'ai coupé la parole. Merci beaucoup.

Je pense que vous apprécierez qu'on prévoit les choses en amont et qu'on ne retouche pas à une route qui aura été refaite. Alors cette somme n'est quand même pas négligeable 18 585 € HT mais j'attire votre attention sur le fait que cela sera déductible de notre pénalité, vous savez sur les logements sociaux. C'est une somme dont on tiendra compte dans 2 ans Monsieur Nicolas ? Hein dans 2 ans. Mais bon ce ne sera pas une perte sèche. Des remarques sur ce dossier ? Il n'y en a pas ? Oui, Madame STOME.

Sylviane STOME :

Je voulais faire remarquer simplement que les imprévus étaient dommageables même si cela va être déduit sur notre pénalité quand même quelque part...

Marie-Hélène DES ESGAULX :

C'est pas un imprévu, c'est au contraire des travaux qui permettront de ne pas retoucher à la voie. Vous savez pour vous situer, c'est ce qui est en face du magasin bio.

Sylviane STOME :

Oui mais c'est au moment où les logements ont été construits c'est vrai qu'il y avait....

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Et non, ils ne sont pas construits et nous avons comme cela est dit dans la délibération nous avons été informés. On vient d'avoir si vous voulez l'information au moment où l'on faisait les travaux, on a eu l'information comme quoi le Foyer de la Gironde va faire une opération de logement à cet endroit là. Mais elle n'est pas faite et donc, on l'a intégré justement c'est très astucieux parce qu'on l'a intégré avant, et la voie ne sera pas abîmée ensuite par des réseaux sur lesquels il aurait fallu se raccorder. Non, là Madame STOME je ne peux pas, votre propension à critiquer va trop loin, je le crains, je sens que vous avez, comme toute opposition n'est ce pas, vous avez un peu de mal.

Sylviane STOME :

Inaudible (le micro n'a pas été allumé)

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Ah, ben voilà. Alors c'est encore mieux. Alors continuez comme cela, vous critiquez et après vous nous dites c'est parfait, moi cela me va très bien.

Sincèrement, je crois que c'est une bonne opération et merci à nos techniciens, c'est parce que c'est leur capacité à être sur le terrain avec les entreprises à suivre, Rolland Broustaut notamment pour ne pas le citer, il était là et qu'il a eu connaissance de cela et qu'il a pu réagir et nous dire attention il va y avoir cela donc intégrons le. Donc effectivement, je trouve que l'opération est très bonne.

Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté avec une très belle unanimité dont je vous remercie.

➤ **Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité**

<p>04- TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE PRINCIPALE : AVENANT N°1 AU LOT N°6</p>
--

Rapporteur : Anne-Marie CAMPET

Conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a donné délégation au maire, le 26 mars 2008, pour signer les marchés d'un montant inférieur au seuil défini par décret.

Ainsi, le 27 octobre 2010, ont été signés les marchés de travaux concernant la réhabilitation de la cage d'escalier de la mairie et notamment le lot n°6 – menuiserie aluminium, attribué à la SARL DUPUCH MENUISERIE, sise 8 avenue de la Libération à Mios (33380), pour un montant hors taxes de 8 470 € soit 10 130,12 € T.T.C.

Lors de la finition des entourages de châssis extérieurs, il a été nécessaire de créer un retour en tôles et cornières aluminium de couleur identique aux menuiseries extérieures afin de cacher l'épaisseur du doublage bois.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 710 € H.T. soit 849,16 € T.T.C.

Conformément à l'article 8 de la loi n°95-127 relative aux marchés publics et délégations de service public, l'avenant entraînant une augmentation du montant initial supérieur à 5% a été soumis, pour avis, à la commission d'appels d'offres.

La commission d'appel d'offres, réunie le 7 juillet 2011, a émis un avis favorable sur ce projet d'avenant n°1.

Le montant du marché sera désormais de 9 180 € H.T. soit 10 979,28 € T.T.C.

Je vous demande donc:

- d'approuver cet avenant,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer celui-ci et toutes les pièces administratives nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci Annie.

Bon évidemment, ça c'est la théorie des seuils. L'article 8 de la loi qui est rappelée, précise qu'il faut repasser les avenants qui pour une augmentation du montant initial supérieur à 5% , comme vous l'avez remarqué ici ça fait quand même une somme colossale de 710 € HT c'est l'application du texte c'est comme cela.

Donc, s'il n'y a pas de remarque je mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté à l'unanimité.

➤ **Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité**

**05- ATTRIBUTION DE MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE
POUR LA VILLE ET LE CCAS DE GUJAN MESTRAS**

Rapporteur : Évelyne DONZEAUD

Le contrat qui nous lie à la Société ANSAMBLE SRA pour la fourniture de repas en liaison froide arrive à échéance le 31 août 2011.

Suite à la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale, autorisée par délibérations concordantes du Conseil Municipal en date du 23 février 2011 et du Conseil d'Administration du CCAS en date du 4 avril 2011, un appel d'offres a été lancé afin de conclure un nouveau marché d'une durée de deux ans (une année, renouvelable une fois par reconduction expresse), dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics.

La procédure a été lancée le 20 avril 2011 par la publication d'un avis d'appel public à la concurrence dans le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP). Afin de compléter le dispositif de publicité, une reprise de ladite annonce a été mise en ligne sur le site de la Ville de Gujan-Mestras.

Les prestataires compétents étaient ainsi invités à proposer leur meilleure offre avant le 31 mai 2011 à 12 H 00.

Le marché de repas est un marché dit « à bons de commande », c'est-à-dire qu'il est fait application d'un prix unitaire aux quantités réellement commandées des différentes catégories de repas possibles. En effet, il est important de souligner qu'outre les différences tenant à la nature du public à qui le repas est servi (maternelles, primaires, adultes, personnes âgées), le marché prévoit désormais systématiquement le remplacement du pain ordinaire par du pain blanc ou complet biologique.

Les commandes s'effectueront dans une enveloppe annuelle s'élevant au minimum à 300.000,00 € HT et jusqu'à 750.000,00 € HT maximum.

Les critères de choix, et leur pondération, étaient les suivants :

- 1) Démarche qualité proposée par le soumissionnaire : noté sur 20
- 2) Fréquence et qualité des plats proposés : noté sur 15
- 3) Capacités techniques du soumissionnaire à répondre aux exigences organisationnelles et logistiques induites par le cahier des charges de la consultation : noté sur 10
- 4) Prix : noté sur 10

A l'issue du délai de remise des offres, trois sociétés ont déposé un pli. Il s'agit de :

- ANSAMBLE SRA
- AVENANCE ENSEIGNEMENT & SANTE
- SOGERES

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, les plis ont été ouverts et leur contenu enregistré.

Le 7 juillet 2009, la Commission d'Appel d'Offres a tout d'abord agréé l'ensemble des candidatures et accepté que soit présentée l'analyse des trois offres admises.

En effet, l'analyse de la candidature des sociétés soumissionnaires a fait apparaître que ces dernières réunissaient toutes les garanties économiques, financières et techniques requises pour répondre aux exigences des prestations objet du marché.

Au terme de l'analyse des offres, il est apparu que :

- ◆ Sur le critère de la démarche qualité proposée par le candidat :

Les trois candidats présentent naturellement une démarche qualité d'un haut niveau.

Les trois sociétés sont d'envergure nationale voire internationale et développent des processus, des plans, des actions qui garantissent la qualité de leurs prestations dans le respect des différentes réglementations en vigueur mais également dans le respect des qualifications dont elles sont titulaires. Les garanties et la démarche qualité sont présentes. Les trois candidats ne peuvent être raisonnablement mis en défaut sur les processus qu'ils ont mis en place en interne, en amont et en aval de la prestation, pour l'achat, la réalisation des prestations dans leur globalité.

Il en ressort que la Société SOGERES présente la démarche qualité la plus complète et la plus détaillée. AVENANCE présente une démarche qualité globale tout à fait intéressante sans entrer dans le degré de détail de la société SOGERES. ANSAMBLE présente dans une certaine généralité les mêmes garanties sans le degré de précision des deux autres concurrents.

- ◆ Sur le critère des capacités techniques du soumissionnaire à répondre aux exigences organisationnelles et logistiques induites par le cahier des charges des prestations :

Les réponses d'AVENANCE et SOGERES sont complètes et de qualité. Elles abordent tous les points cruciaux pour l'organisation technique de la prestation. La solution proposée par SOGERES se détache de celle d'AVENANCE sur la souplesse qu'elle propose. ANSAMBLE se place en retrait sur le détail des mesures prises.

- ◆ Sur le critère de la fréquence et la qualité des plats proposés :

En matière de fréquence et qualité des plats proposés, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont pu constater que les trois offres satisfont pleinement aux exigences du Groupe d'Étude des Marchés de Restauration Collective et de nutrition (GEMRCN). Il est notable que si AVENANCE, ANSAMBLE et SOGERES respectent les exigences du GEMRCN, il n'en demeure par moins que la Société SOGERES propose dans son plan alimentaire de bonnes fréquences voire des fréquences plus favorables que les exigences minimales, dans le souci d'assurer un meilleur équilibre alimentaire et une meilleure qualité nutritionnelle des repas proposés (diminution des produits gras, frits ou pré-frits et ne présentant pas un bon rapport protides/lipides ; augmentation de la fréquence des fruits et légumes crus et cuits, proposition régulière de plats nobles). En outre les informations fournies par la Société SOGERES dans son offre laissent apparaître plus de points positifs sur la qualité même des produits proposés.

L'offre de la Société SOGERES est donc la mieux placée.

- ◆ Sur le critère des prix :

Les prix proposés par la société AVENANCE sont les plus bas. Les prix d'ANSAMBLE et SOGERES se situent dans une fourchette plus haute.

Le critère du prix a été noté à partir de 2 devis quantitatifs estimatifs dont il a été fait une moyenne et leur comparaison place la société AVENANCE en meilleure position, talonnée par ANSAMBLE et SOGERES.

Aussi, après application des pondérations affectées à chaque critère, la Commission d'Appel d'Offres a donc décidé de valider le classement des offres et d'attribuer le marché au candidat classé en première position et ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

SOGERES , sise au BOUSCAT.

En conséquence, je vous demande :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché avec la Société SOGERES ainsi que tous documents nécessaires à la bonne exécution de celui-ci.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci Évelyne.

Il est clair que la Commission d'appel d'offres a fait manifestement le choix de la qualité. C'est la qualité, la prestation qui a été le plus notée et c'est donc sur cette base là que nous vous proposons l'entreprise SOGERES.

Y a-t-il des remarques sur ce dossier ? C'est un sacré boulot que ce marché qui est tous les deux ans, enfin là en tout cas nous sommes repartis pour deux ans, c'est quand même assez de boulot.

Moi, j'ai quand même un tout petit peu le regret qu'on n'ait pas fait, je le dis donc, on n'a pas fait ressortir, je regarde Élisabeth, la partie bio parce qu'elle est dedans. Mais je trouve que c'était quand même bien mais c'est aussi très fort de ne pas l'avoir mis dans le sens que cela montre que c'est un acquis et qu'on peut le prendre comme cela. Mais je pense que cela jouait beaucoup sur l'augmentation qui est induite derrière ce choix de ce prestataire.

Il est certain que la qualité que nous avons demandée que nous avons recherchée la partie bio, la partie développement durable y est pour beaucoup aussi dedans. Mais on l'avait pas fait ressortir aussi. Tu veux rajouter quelque chose Élisabeth ?

Élisabeth REZER-SANDILLON :

Oui, je veux rajouter que la société choisie est au Bouscat donc c'est quand même plus proche et qu'au niveau du déplacement et de l'économie du CO2 c'est toujours bon.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien, il fallait le dire c'est très bien.

Donc je mets aux voix ce dossier. Des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, il est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

➤ **Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité**

06- BUDGET VILLE 2011 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Xavier PARIS

La décision modificative n° 1, qui vous est proposée, est globalement équilibrée à **482.611,00 euros**.

La section d'investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de **302.902,00 euros**

La section de fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de **179.709,00 euros**

L'ensemble des opérations est retracé dans le document comptable ci-annexé, que je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir adopter.

Xavier PARIS :

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 302 902 €. On a inscrit des dépenses nouvelles à hauteur de 380 000 €. Cette inscription concerne principalement des compléments de crédits pour la voirie pour un montant de 187 000 €, le transfert et l'aménagement d'un bâtiment préfabriqué de l'école Jules Ferry vers l'école de musique pour un montant de 70 000 € et un complément de crédits pour les travaux de surélévation des digues à hauteur de 42 000 €.

Il y a des réductions de crédits pour un montant de 118 000 €. Il s'agit de l'ajustement des soldes d'enveloppes budgétaires qui ne seront pas réalisées ou qui ont été économisées notamment au cours des marchés lancés cette année. Enfin au niveau des dépenses d'ordre on a inscrit 100 000 € complémentaires au titre des travaux en régie.

Pour financer ces nouvelles dépenses, nous avons donc de nouvelles recettes à hauteur de 202 902 €. Dans ces crédits nouveaux figurent les subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour les dossiers à la fois du rond point pour l'accès au Pôle de santé 96 000 € et le dossier des travaux sur les digues 42 000 €.

Dans les crédits nouveaux, nous avons une somme de 25 000 € au titre de la réserve parlementaire, merci Madame la Sénatrice. Une subvention du Conseil Général et de l'agence de l'eau ADOUR GARONNE, deux subventions chacune de 3 580 € pour l'équipement en économiseur d'eau potable et enfin une participation de la CAF pour les structures de petite enfance à hauteur de 2 649 €.

On retrouve bien entendu en recette d'ordre la somme de 100 000 € correspondant au virement de la section de fonctionnement.

Voilà pour la section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 179 709 €.

Là aussi, nous avons des dépenses nouvelles pour 139 709 € :

100 000 € au titre des fournitures pour les travaux en régie,

8 900 € au titre des subventions supplémentaires, vous verrez dans un instant lors de la prochaine délibération, et 18 547 € sont inscrits pour le versement d'un capital décès.

Nous avons des réductions de crédits pour un montant de 60 000 € et des dépenses d'ordre pour 100 000 € qui sont consacrées au virement à la section d'investissement.

Enfin, au niveau des recettes de fonctionnement l'inscription de recettes nouvelles pour 79 709 €

:

20 000 € au titre des remboursements sur les rémunérations du personnel,

18 547 € au titre du remboursement du capital décès qui a été versé en dépense,

19 000 € au titre des pénalités de retard sur les marchés,

12 910 € en complément de subvention du Conseil Général pour le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage.

On retrouve enfin pour un montant de 100 000 € en recette d'ordre et cette somme correspond aux travaux en régie.

Ainsi se présente, Madame le Maire, la décision modificative n° 1 du budget principal de la Ville.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien, merci Monsieur le rapporteur.

Il est certain que tout ceci ne vient pas du tout modifier les grands équilibres que nous avons présentés au BP 2011 puisque vous voyez que toutes les recettes d'investissement comme l'a excellemment dit Xavier sont financées par des nouvelles recettes ce qui fait qu'il n'y a pas de nouvel emprunt et nous restons dans ce qui avait annoncé au BP, pas d'emprunt par rapport aux investissements 2011.

Même chose pour le fonctionnement, nous ne faisons que répartir des modifications, des virements de comptes. En aucun cas, nous ne touchons si je n'ose dire au petit magot que nous avons, que nous aurons à la fin de l'année 2011, et que nous avons déjà prévu dans nos comptes.

Voilà, donc c'est une excellente opération décision modificative, il y en aura une autre probablement à la fin de l'année mais là c'est la première de cet exercice.

Des remarques sur ce dossier mes chers collègues ? C'est passé en commission des finances ? Voilà, il faut le rappeler dans la délibération parce que vous ne le mettez pas et je souhaite qu'on mette dessus que cette décision a fait l'objet d'un avis ou d'un vote, je ne sais pas ce que vous mettez, de la commission des finances.

Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Abstention de Madame STOME et de Monsieur LOPEZ, très bien et du pouvoir que vous avez bien évidemment, l'ensemble du groupe socialiste. Merci à Monsieur MORA de voter la décision modificative. Ce dossier est donc adopté à la majorité.

➤ **Décision du Conseil Municipal : Adopté à la majorité avec 30 voix pour, 3 abstentions (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ)**

07- TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET COLLECTIVE

Rapporteur : Évelyne DONZEAUD

Un nouveau marché de fourniture de repas en liaison froide vient d'être attribué. Afin de tenir compte des implications financières, il convient de réajuster les tarifs de la restauration scolaire et collective.

Ainsi, je vous propose, pour la période de septembre 2011 à août 2012, d'établir les tarifs de la restauration scolaire et collective comme suit :

Restauration scolaire

	QF1 <280		QF2 281 à 547		QF3 548 à 715		QF4 716 à 885		QF5 > 885	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune

Restauration scolaire	0.90€	1.70€	2.60€	2.60€	2.65€
-----------------------	-------	-------	-------	-------	-------

Restauration collective

			QF2 281 à 547		QF3 548 à 715		QF4 716 à 885		QF5 > 885	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Restauration collective	4.28€									

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien, merci Évelyne.

Donc, 2 à 3 remarques de ma part. D'abord, le marché tel que nous l'avons voté tout à l'heure, en fait c'est une augmentation de prix sur la restauration collective qui est de l'ordre de 60 000 € à la louche à l'année, et la restauration scolaire 50 000 € donc c'est quand même pas rien. Donc, nous répercutons ces augmentations dès la rentrée du 1er septembre, c'est ce que nous vous proposons et nous avons quand même regardé ces augmentations par rapport à ce qui se pratique dans les communes voisines, nous restons quand même en dessous de ça, des communes voisines de la Teste et d'Arcachon notamment par rapport à ces tarifs de restauration. Voilà les éléments que je voulais..... mais là il n'est pas possible budgétairement si vous voulez au moment de ce nouveau contrat de ne pas appliquer l'augmentation, nous l'avons fait pendant je dirais presque 6 ans où il y a eu vraiment un tout petit ajustement de prix qui avait été fait mais on avait eu chaque fois la chance d'avoir eu des contrats qui étaient plutôt à la baisse qu'en augmentation, là ce n'est pas le cas. Là, on est obligé de le répercuter. Madame STOME.

Sylviane STOME :

Nous nous posons une question par rapport aux habitants, enfin aux élèves dont les parents sont hors commune, ces personnes ne payent pas d'impôts sur la commune, est-ce qu'on ne pourrait pas faire un tarif différent comme dans les autres communes ils le font. Et est-ce qu'il y a beaucoup d'élèves qui sont scolarisés et qui ne sont pas de la commune ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je pense pas qu'il y en ait beaucoup mais Madame DONZEAUD va peut être nous dire ce qu'elle en pense.

Évelyne DONZEAUD :

Il y en a quand même un certain nombre puisqu'on prend bien sûr les enfants dont les parents travaillent sur Gujan, que ce soit dans les supermarchés, dans tous les magasins, cela en fait quelques-uns effectivement. Ou des enfants aussi qui sont gardés par les grands parents le matin ou le soir. Mais j'ai pas le nombre, je l'aurais su, je vous l'aurais dit le nombre exact.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Tu regarderas cela Évelyne.

Évelyne DONZEAUD :

Je regarderai oui.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Moi, je ne pense pas que cela changera l'économie du contrat. Parce que cela peut être une centaine de personnes ?

Évelyne DONZEAUD :

Oui, à peu près, pas plus.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Pour avoir une idée c'est une centaine d'enfants. Donc, ça ne changera pas avec le tarif qu'on a, ça ne jouerait pas. Je pense qu'on peut rester sur...Il faut penser aussi à la gestion derrière qui doit être faite par notre service aux familles, il faut pas qu'on leur complique trop la vie non plus. Là, il y a déjà les coefficients familiaux. Je peux vous dire qu'on s'est rendu compte qu'au travers de ça que toutes les communes ne font pas cela bien au contraire. Donc, nous on a déjà cette gestion qui est quand même lourde même si elle est aidée par logiciels et autre, si il faut en plus qu'on vérifie l'adresse et là je pense que l'on va compliquer la vie de notre service aux familles, c'est possible mais je pense que c'est un peu compliqué, voilà. On peut le regarder ne serait ce que pour vous rassurer sur cette remarque que vous venez de formuler. D'accord ?

Sylviane STOME :

Oui je suis d'accord mais enfin je trouve dommage quand même parce que ce sont des personnes qui ne paient pas d'impôts sur la commune.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Oui, mais elles viennent aussi en terme de nombre, il n'y a pas que cela. Si vous allez par là, c'est presque le petit bout, la petite cerise sur le gâteau parce que très franchement, l'enfant nous coûte beaucoup plus en terme de structure beaucoup plus que simplement le repas de cantine. Le pénaliser là-dessus, moi personnellement si j'en avais la possibilité financière moi je serais pour que les repas de cantine soient gratuits. Je l'ai déjà dit plusieurs fois ici je le redis pour moi cela fait partie du service, l'enfant vient à l'école il doit également déjeuner et avoir un repas équilibré. Moi c'est ma vision des choses donc franchement je vais vous proposer de rester avec la délibération telle qu'elle vous ait présenté. Oui Évelyne.

Évelyne DONZEAUD :

Oui je voudrais quand même signaler que nous sommes la seule commune qui acceptons tous les enfants à la cantine de la maternelle à la fin de la primaire. Si la maman n'a pas d'activité, on prend absolument tous les enfants.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Oui parce que quand je suis arrivée il y avait des panneaux dans les écoles disant que c'était plus qu'une priorité mais enfin il y avait marqué qu'il fallait au moins qu'un parent travaille voir les deux, non quand je suis arrivée c'est les deux pardon je dis des bêtises.

Cela va dans le sens que je vous ai expliqué, pour moi il faut que les enfants puissent manger à la cantine d'abord ça leur fait beaucoup moins de rupture. Si les parents viennent les chercher c'est qu'ils ont la possibilité de les faire manger dans de bonnes conditions entre midi et 14h mais si ce n'est pas le cas il faut quand même leur proposer quelque chose sans rupture où ils puissent manger correctement et donc je pense qu'il faut pas faire trop de distinction sur le domicile. Parce qu'ils habitent où ? Au Teich, alors après vous allez me dire que je pénalise les gens du Teich, cela ca voudrait dire quoi ? Ils paient pas d'impôts mais.... encore une fois c'est pareil, André MOUSTIE qui devrait faire deux tarifs au niveau sportif. Le nombre de sportifs qui sont dans nos clubs y compris au basket Madame STOME, on partirait dans quelque chose qui me paraît dangereux. Je pense qu'il nous faut, vous voyez tout à l'heure nous allons avoir une délibération sur l'intercommunalité alors là franchement on revient en arrière.

Aujourd'hui c'est le cas dans ce contrat il n'y a pas une novation ça existait déjà, tous les enfants payaient la même chose. Revenir en arrière serait complètement contradictoire avec la grande intercommunalité qu'on appelle de nos vœux etc etc. Je vais rester sur cette ... mais j'écoute, toutes les idées sont intéressantes, on leur fera remarquer qu'ils ont beaucoup de chance d'être à l'école à Gujan parce qu'ils paient le même prix et qu'ils ne paient pas d'impôts. Mais je pense qu'on ne peut pas aller plus loin que cela aujourd'hui. Pardon Michel FOUQUET je vous ai pas vu.

Michel FOUQUET :

J'imagine que si les enfants des communes extérieures sont dans nos écoles c'est parce que les parents travaillent chez nous et ils participent au développement économique de la Ville. Je pense que ces élèves remplissent les classes. Cela peut paraître parfois utile aussi pour dimensionner les classes.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Oui tout à fait.

Et puis on regardera le chiffre exact, Madame DONZEAUD s'engage à donner ce chiffre à nos collègues et à Madame STOME. Moi, je pense qu'on en a une centaine à vue de nez mais guère plus.

Évelyne DONZEAUD :

Il y a mille enfants qui mangent tous les jours quand même à la cantine.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

C'est bien de le rappeler.

Évelyne DONZEAUD :

Et puis il faut savoir aussi que ces enfants comme ils ont leurs petits camarades qui sont dans les écoles donc à Gujan, ils vont dans les clubs sportifs souvent dans la commune, ils vont à l'école de musique aussi, donc ils participent quand même à la vie de la commune en général.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

A la faveur de ces remarques, c'est toujours bien de se poser des questions, je mets aux voix ce tarif de la restauration scolaire et collective. Y a t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas il est adopté à l'unanimité, je vous en remercie de ce débat et de ce vote unanime.

➤ **Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité**

08- SUBVENTIONS 2011

Rapporteur : André MOUSTIE

Dans le cadre de l'octroi des subventions aux associations et autres organismes, je vous demande de bien vouloir entériner, pour l'exercice 2011, la proposition de subvention détaillée dans le tableau ci-dessous.

Les crédits sont inscrits **au budget 2011**.

Nature	Nom de l'association	Subvention accordée au BP 2011	Proposition nouvelle
6574	FOOTBALL CLUB BASSIN D'ARCACHON SUD	20.000,00 €	5.000,00 €
6574	RSGM RINK HOCKEY	10.500,00 €	2.000,00 €
6574	LE CLOS FLEURI	1.800,00 €	500,00 €
6574	DEUX BOUTS DE FICELLE	0,00 €	400,00 €
6574	TVBA	0,00 €	1.000,00 €
		TOTAL	8.900,00 €

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Pour le football club, André il faut dire en fait qu'ils n'avaient pas demandé ces 5 000 € ils avaient demandé moins donc nous on était resté sur leur demande mais c'est pas vraiment 5 000 € de plus de ce qu'on leur donnait d'habitude, d'accord ? Vraiment avec ce montant là, de mémoire ils ont le même montant qu'en 2010.

André MOUSTIE :

Voilà, ils touchaient 25 000 €.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

On est d'accord. Voilà le reste RSGM RINK HOCKEY, c'est leur participation....

André MOUSTIE :

Leur participation à la finale du Championnat de France

Marie-Hélène DES ESGAULX :

...à la finale du Championnat de France et donc le reste TVBA on est très content j'ai vu qu'ils filmaient tout à l'heure le conseil et j'ai vu qu'ils font quelques reportages. On a aligné la subvention sur Radio Côte d'Argent c'est ce qu'on leur donne d'habitude, voilà on a aligné la subvention là-dessus. C'est un démarrage cela me paraît tout à fait justifié qu'on les aide à poursuivre leur implantation sur le Bassin d'Arcachon.

Des remarques mes chers collègues ? Il n'y en a pas ? Si, Madame STOME.

Sylviane STOME :

Vous avez commencé à donner des explications sur chacune, il en reste deux, le Clos Fleuri et Deux bouts de ficelle.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

C'est un problème de trésorerie sur le Clos Fleuri et Deux bouts de ficelle

Sylviane STOME :

Qu'est ce que c'est?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

C'est une association je crois qui est dans la lecture, qui travaille avec la Médiathèque. On peut mettre aux voix ? Des oppositions ? Des abstentions ? Elles sont adoptées à l'unanimité je vous en remercie pour ces associations.

➤ **Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité**

09- REGLEMENT DE FORMATION

Rapporteur : Julien SUSPERREGUI

Il est nécessaire de réglementer l'accès à la formation des agents de la Ville de Gujan-Mestras.

- Vu la loi 2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique territoriale,
- Vu la loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,
- Vu la loi 84-594 du 12 juillet 1984, consolidée, relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale,

Le règlement de formation élaboré par la Direction des Ressources Humaines a été soumis pour avis au Comité Technique.(ancien Comité Technique Paritaire)

Dans sa séance du 20 juin 2011, le Comité Technique a émis un avis favorable sur ce règlement joint à la présente délibération.

Le règlement de formation fixe les modalités de mise en œuvre de la formation des agents de la collectivité dans les conditions prévues par le statut de la Fonction Publique Territoriale.

Je vous demande :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à approuver le règlement de formation.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Monsieur le benjamin pardon pourquoi je ne t'ai pas mis secrétaire de séance tout à l'heure, c'est Alzheimer qui me guette, tout d'un coup. Tu as dû être absent 2 fois, cela ne m'étonnerait pas, total la nature a horreur du vide donc c'était Richard HISS qui était, donc tu vois comment on est vite remplacé, balayé. Pardon Julien, mais c'était une façon de te protéger contre les remarques de Madame STOME peut être aussi. Sur le compte rendu bien sûr et uniquement.

Allez pardon et je n'oublierai pas la prochaine fois Julien. Est ce qu'il y a des remarques sur ce règlement de formation ? Non, on peut le considérer comme adopté ? Vous vous abstenes, le groupe socialiste s'abstient de Monsieur VERDELET pardon, le groupe VERDELET s'abstient et donc il est adopté à la majorité.

➤ **Décision du Conseil Municipal : Adopté à la majorité avec 30 voix pour, 3 abstentions (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ)**

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Nous en arrivons, mon cher Michel, à la dernière délibération comme tu as eu raison de vouloir lui donner de l'importance et de la mettre en dernier de nos délibérations. Je vais donc rapporter si vous en êtes d'accord cette délibération très importante.

**10- PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE PROPOSE PAR L'ETAT POUR LA GIRONDE**

Rapporteur : Marie-Hélène DES ESGAULX

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités poursuit le triple objectif d'achever, rationaliser et simplifier la carte intercommunale.

En ce sens, le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de Gironde, soumet un projet de Schéma départemental de coopération intercommunale pour lequel il sollicite l'avis des communes et intercommunalités avant le 27 juillet 2011.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

En fait cette date d'ailleurs elle varie collectivité par collectivité parce que ce qui compte c'est trois mois à partir de la notification qui a été faite et cette notification n'est pas exactement la même dans toutes les collectivités.

Ce schéma propose, pour le territoire du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, la fusion de ses trois EPCI à fiscalité propre : la Communauté de communes du Bassin d'Arcachon Nord (Coban), la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (Cobas) et la Communauté de communes du Val de l'Eyre, en vue de créer une communauté d'agglomération regroupant les 17 communes du territoire ainsi que la disparition subséquente de certains syndicats intercommunaux.

Différentes démarches tendent à renforcer la cohérence et la pertinence de ce territoire venant de l'État par la création de l'arrondissement d'Arcachon et des élus du territoire par la création du Pays, l'élaboration en cours du SCOT et la conduite de divers schémas mis en œuvre à cette échelle à partir de 2005.

Le Pays a d'ailleurs été créé, en 2004, à partir d'une « ambition collective de faire de cet espace de projet une intercommunalité intégrée », ainsi que le stipule la charte de développement du Pays, réactualisée en 2007.

Les trois intercommunalités à fiscalité propre ont missionné le Conseil de développement en 2008 pour conduire « une mission d'expertise portant sur l'avenir du territoire au plan institutionnel ». Elles ont également confié le soin à Philippe PERUSAT, Maire d'Andernos-les-Bains, de coordonner les réflexions et travailler sur le projet de grande agglomération.

Sur proposition du Comité de pilotage Pays, ces intercommunalités ont ensuite décidé de mener en 2010 une étude d'incidences dans le cas de création d'une communauté d'agglomération sur le territoire du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre.

Cette étude était destinée à mesurer l'intérêt et les conséquences de la création d'une telle structure, aux plans juridique, financier, fiscal, tant pour les communes et intercommunalités concernées que pour les populations du territoire. Les conclusions de l'étude ont été présentées le 30 mai 2011 aux 17 Maires, aux Présidents des 3 EPCI à fiscalité propre, et aux Présidents du Siba et du Sybarval.

Ces conclusions conduisent à souligner la nécessité affirmée par les Maires et les Présidents d'EPCI du territoire à l'unanimité, d'approfondir les réflexions et études afin de pouvoir cerner pleinement les incidences de ce projet de fusion, notamment son impact sur chacune des 17 communes. Il s'agit également d'évaluer la pertinence de la disparition proposée par l'État de certains syndicats intercommunaux. De même, dans une logique volontariste, les élus ont décidé l'élaboration d'un projet de territoire fédérateur afin d'envisager la création à terme d'une communauté d'agglomération où chaque commune aura sa place et verra son identité préservée.

Aussi, je vous propose donc, mes chers collègues, de bien vouloir :

-EMETTRE un avis défavorable au schéma départemental de coopération intercommunale considérant d'une part les incidences fiscales et financières insuffisamment appréciées et d'autre part les contraintes liées au calendrier fixé par l'État

-AFFIRMER la volonté unanime des élus des 17 communes de travailler ensemble pour aboutir à un projet territorial partagé.

-APPROUVER sur la base d'un projet de territoire cohérent, le principe de la création à terme, d'une communauté d'agglomération à l'échelle des 17 communes du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre.

-MAINTENIR les syndicats pertinents au vu du projet de territoire.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Voilà cette délibération qui est d'ailleurs commune aux 17 villes et je lis de temps en temps la presse le matin et je me rends compte que l'ensemble des Maires a validé vraiment et propose à ses conseils cette délibération.

Moi, ce que je voudrais rajouter à côté du côté formel de cette délibération c'est 2 ou 3 remarques. D'abord je pense qu'on ne peut pas émettre un avis à l'aveuglette et il faut des simulations vraiment précises qui doivent retracer les conséquences des projets du schéma départemental de coopération intercommunale c'est indispensable surtout quand la fusion concerne les EPCI bien sûr à système fiscaux différents mais surtout c'est pas notre cas à nous et surtout quand cela concerne des EPCI qui ont des niveaux de compétences différents. Et ça c'est notre cas. Il n'y a pas du tout le même niveau d'intercommunalité à la COBAS, à la COBAN et au Val de l'Eyre. Donc, il y a un risque qui est soulevé d'ailleurs de voir les compétences de la nouvelle intercommunalité, se limiter au plus petit commun dénominateur des compétences. Parce que comment on fait ? Si véritablement aujourd'hui on s'engageait fermement dans ce schéma tel que nous propose l'Etat cela veut dire concrètement la première des solutions mais c'est la plus simple et c'est la seule même possible c'est de dire on va prendre dans la nouvelle intercommunalité le plus petit commun dénominateur des compétences et donc pour le reste des compétences cela reviendrait si on y prenait pas garde à continuer à travailler ensemble mais sur la base de syndicats intercommunaux qu'il nous faudrait créer donc là on n'est plus du tout dans l'esprit du législateur on aurait soit un recul tout à fait possible de la mutualisation avec un retour donc aux communes membres de certaines compétences, cela n'a vraiment aucun sens et donc il faut être vraiment très très attentif à tout cela.

Je pense que les préfets n'ont pas toujours mesuré cette importance. D'abord, ils ont très souvent raisonné à l'échelle qui est la leur, c'est à dire celle de l'arrondissement, c'est commode quand on est préfet, c'est pas forcément commode quand on est élu, je pense pas forcément d'ailleurs là au Bassin d'Arcachon.

En plus de très grands EPCI, nulle part la loi dit qu'un bon EPCI, un bon établissement public de coopération intercommunal c'est un grand EPCI, pas du tout. Jamais on a dit cela dans la loi, la loi exige simplement qu'il y ait des EPCI qui aient eu au moins 5 000 personnes de population. On en est loin nous, on est largement dépassé, nous ne sommes plus concernés par le texte. Bon certes, dans la loi il y a une clause de revoyure aujourd'hui sur les... et c'est pour cela que vous avez entendu parler à un moment donné de 2017. Il y a dans la loi une clause de revoyure qui a été prévue, des schémas départementaux qui devraient se faire tous les 6 ans donc pour la première fois en 2017. C'est très loin 2017, moi je vous le dis comme je le pense, c'est très très loin quand on voit comment les choses évoluent et ce qui peut se passer d'aujourd'hui à 2017.

Donc , on a ensuite une nouvelle difficulté sur laquelle, je veux vous rendre attentif, qui est l'application des nouvelles règles de plafonnement de la taille des conseils communautaires et du nombre de vice-présidents.

Si nous fusionnions aujourd'hui tout de suite ces nouvelles règles s'appliqueraient. Il y a une demande aujourd'hui d'un certain nombre de parlementaires pour que l'application de ces nouvelles règles ne se fassent qu'après 2014 mais aujourd'hui c'est pas le cas dans les textes. Ce qui revient à dire que vous auriez un EPCI avec un conseil de 12 personnes, le président et 12 vice-présidents ou 11 vice-présidents je ne sais pas d'ailleurs, c'est 11 ou 12, en tout cas nous sommes 17 maires, voilà je ne sais pas comment on fait, donc déjà et sans compter tous ceux qui aujourd'hui, et je pense à mes 3 vice-présidents, qui font un travail remarquable à la COBAS, remarquable je le dis mais je parle pas du SIBA parce que c'est moi le vice-président au SIBA. Mais au SIBARVAL il n'y a pas de vice-président, mais à la COBAS nous en avons 3, que ce soit le Général FOUQUET que ce soit André CASTANDET ou que cela soit Patrick MALVAES tous les 3 font un travail remarquable et qui est reconnu absolument dans leur domaine par l'ensemble des membres de l'intercommunalité.

Donc, je ne vois pas très bien comment on ferait parce que les maires ils se mettront vice-présidents mais cela pose des problèmes donc je veux insister sur un ou deux autres petits problèmes.

Pourquoi il faut avec une carte pourquoi il faut revoir les EPCI tels qu'ils sont aujourd'hui. Il faut les revoir encore une fois parce qu'il faut les regrouper avec au moins 5 000 personnes, ça c'est sûr et là tout le monde est d'accord cela ne nous concerne pas.

Deuxième point, il faut une cohérence spatiale, c'est vrai que ici ou là il y a des endroits où vous avez des manques où il y a carrément un vide géographique, il y a un bassin de vie qui n'est pas tout à fait cohérent, ne prend pas l'unité n'est pas cohérente dans l'ensemble. C'est pas notre cas, nous nos trois entités sont très claires et elles correspondent au pays, il n'y a pas de souci. L'accroissement de la solidarité financière, oui ça c'est un objectif très noble mais quel est l' élu qui va accepter que ses habitants dans sa ville payent davantage que ce qu'ils payent aujourd'hui pour des services qui ne seront pas sur le territoire actuel de l'EPCI mais qui seront sur le territoire d'EPCI, pour nous c'est le nord Bassin ou le Val de l'Eyre, pour les mettre à niveau.

Moi, je ne sais pas faire très franchement aujourd'hui je ne vois pas comment je peux entraîner ma ville dans cette fusion alors que je sais parfaitement que si je le faisais aujourd'hui cela revient à dire que nous, gujanais, on paierait davantage d'impôts pour des services qui ne seraient pas pour eux, mais qui seraient réservés pour des EPCI pour qu'ils montent en compétences. Alors bien sûr c'est ce qu'on appelle la solidarité financière moi je veux bien mais moi pour moi la solidarité financière dans la loi que j'ai votée elle vise davantage le rattachement de communes isolées à des intercommunalités, elle vise d'autres cas, pas ce cas là et donc moi je pense qu'aujourd'hui il faut vraiment que les autres intercommunalités se mettent au même niveau que nous avant que nous puissions véritablement envisager une fusion.

L'autre argument c'est la réduction du nombre de syndicat de commune et de syndicat mixte, ça je crois que c'est un argument indiscutable, il y a vraiment une quantité, il y a à peu près 500 syndicats en Gironde, donc c'est énorme et cela paraît délirant. Nous, on en a pas 36 000 syndicats. On a quoi ? On a le SIBA et on a le SYBARVAL, il sont tous les deux extrêmement pertinents c'est pour cela qu'on a repris cette formule. Je parle pour la COBAS parce qu'il y a un peu plus de syndicats au Val de l'Eyre par exemple où il y a les syndicats de l'eau etc. Mais pour nous c'est le SIBA qui est pertinent au moins jusqu'à ce qu'un jour ou l'autre il y ait le parc marin, absolument, après on pourra se demander s'il faut qu'il y ait parc marin et SIBA moi j'en suis à peu près sûre et ensuite on a le SYBARVAL et le SYBARVAL c'est la gestion du SCOT c'est la révision du SCOT et sa gestion, cela paraît tout à fait pertinent. On n'a pas de syndicat que l'État peut nous reprocher d'avoir qui rajouterait des frais de fonctionnement qui ne serviraient à rien, on n'est pas du tout dans cette logique là.

Ensuite, qu'est ce qu'il peut y avoir comme autre argument ? Et bien, le transfert des compétences exercées donc par les syndicats de communes à un EPCI à fiscalité propre bon j'en ai parlé, la rationalisation des structures en matière d'aménagement d'espace, de protection de l'environnement et du respect du développement durable nous il y a quand même le parc marin qui est là et qui prendra ou qui ne prendra pas sa place mais qui est là. En tout cas je ne vois pas l'intérêt, en tout cas cela ne peut pas être l'argument qui nous fait aller vers cette fusion.

Voilà, moi je vous propose donc cette délibération commune aux 17 maires, je pense que l'idée d'une grande intercommunalité sur le Bassin d'Arcachon est une idée intéressante qu'il faut continuer à poursuivre mais il faut que cela soit une idée qui s'appuie sur un projet de cette grande intercommunalité, il faut qu'il y ait un projet, aujourd'hui il n'y a pas de projet. C'est quoi le projet ? Parce que prenons quelques compétences qui seraient obligatoirement dans la grande intercommunalité c'est par exemple les écoles, nous aujourd'hui avec la COBAS, Évelyne DONZEAUD peut en parler beaucoup mieux que moi, on y voit très clair. Nous, nous aurons refait grâce à la COBAS nos trois écoles maternelles dans le mandat. C'est clair et net ça c'est un projet on sait ce que cela veut dire. Alors comment cela va se passer après ? On a les écoles primaires, moi je veux qu'on continue l'école Jules Ferry, je veux qu'on continue les autres écoles etc, faut qu'on revoie, donc c'est quoi le projet il faut bien qu'on ait un projet, on peut pas se lancer dans cette intercommunalité sans savoir cela. C'est quoi l'intercommunalité sur le logement social ? C'est quoi l'intercommunalité sur les transports dans cette grande intercommunalité ? On n'a pas de projet aujourd'hui.

Donc c'est la raison pour laquelle dans la réunion qu'il y a eu des maires j'ai personnellement pesé avec mon rôle de Sénateur d'ailleurs en étant je crois le plus consensuelle possible ou j'ai pesé effectivement pour que d'abord nous ne mettions pas la charrue avant les bœufs, d'abord avec un projet et quand on aura ce projet et bien on avancera. Et quand on aura ce projet il faudra bien évidemment l'évaluer financièrement, fiscalement et ne pas s'embarquer dans quelque chose d'irréversible.

Aujourd'hui, on a une communauté d'agglomération qui répond vraiment, actuellement la COBAS, vraiment à notre demande, elle nous a fait les écoles, je viens de le rappeler, elle a mis en place des transports, le réseau de collecte et de traitement de collecte André, je ne sais pas où tu es, excuse moi je ne te voyais pas, est vraiment... marche très bien, on va avoir nos piscines, la délibération sur la piscine, le PPP (partenariat public privé) présenté à la COBAS le 18 juillet, pour un PPP qui sera signé d'ici le 30 septembre donc vraiment on a une intercommunalité. Moi, je veux bien aller vers une grande intercommunalité à condition qu'elle n'amène un plus, et aujourd'hui c'est quoi le plus ? Plus d'impôts à payer pour Lège Cap Ferret ou pour... j'ai rien contre Lège Cap Ferret ou pour Audenge ou pour etc, moi je ne suis pas d'accord là-dessus.

Je veux bien qu'il y ait une solidarité et nous le démontrerons cette solidarité à l'échelle du Bassin, on l'a déjà fait. Quand il y a eu les problèmes de solidarité nécessaire au moment à Audenge du CET des travaux urgents à faire et encore là, le Préfet nous sollicite d'ailleurs la COBAS au titre de cette solidarité toujours pour le CET, ok il faut le faire s'il y va du plan d'eau il y va de sa fragilité, de son devenir, là cela me paraît évident mais avoir une solidarité ce qui veut dire plus d'impôts et moins de services sur des compétences que nous avons déléguées de la Ville à l'intercommunalité là je ne vais pas être d'accord.

Voilà un peu la philosophie qui est la mienne c'est pas facile mais en plus on a des problèmes pratiques sur lesquels on n'a pas de solution, exemple les piscines. Sur les piscines, nous notre COBAS fait l'investissement des piscines mais la gestion il a toujours été dit et puis financièrement cela ne passe pas autrement, la gestion c'est les Villes qui la prennent. A Salles, communauté de communes du Val de l'Eyre, c'est le contraire la piscine est dans l'intercommunalité à la fois dans sa partie investissement et dans sa partie gestion. Le cabinet KPMG qu'on a mandaté, qui nous a bien éclairés sur un certain nombre de choses n'a pas trouvé la solution technique comment on fait. Alors on ne met plus les piscines et là le PPP est entrain d'être signé. Comment on fait ? Et quand le PPP sera signé comment on fait ? On ne sait pas.

Donc c'est dire quand même que c'est pas de la mauvaise volonté c'est vraiment.....je sais que l'Etat souhaite vraiment qu'il n'y ait pas statut quo, qu'on bouge qu'on avance, moi je ne suis pas sur cette ligne là, je considère que cela ne suffit pas de raisonner sur une carte géographique par bassin de vie il faut rajouter derrière cela des conditions financières, il faut rajouter derrière cela le niveau de compétence des différentes intercommunalités. Et ce n'est qu'à ce prix là qu'on peut vraiment se marier ou pas se marier avec des communautés voisines. Voilà, est-ce qu'il y a des remarques ? Non, Monsieur MORA, Madame STOME.

Michel MORA :

Je pense que c'est le vote le plus important de notre mandat.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

C'est possible.

Michel MORA :

Et je suis complètement dans ce dossier(inaudible car Michel MORA n'a pas allumé le micro)
....l'avenir du Bassin d'Arcachon....

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Quand on sera prêt.

Michel MORA :

inaudible (car Michel MORA n'a pas allumé le micro)

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Moi j'ai d'ailleurs dans cet esprit, Michel j'ai souhaité qu'on ne mette pas de date. Certains avaient annoncé 2017, 2020 moi je souhaite qu'on ne mette pas de date, on a mis à terme dans la délibération parce que cela me paraît très important on ira quand on sera prêt, si on est prêt dans 3 mois on peut y aller dans 3 mois. Ce ne sera pas le cas mais sur le principe cela reviendrait à dire cela parce que c'est pas parce qu'on est pas dans le schéma au 31 décembre, lui le préfet il est pris par des délais il faut que son schéma soit sorti au 31 décembre. Donc ok mais rien n'empêche des communautés de commune et des communautés d'agglomération de fusionner après le 31 décembre et à tout moment et elles auront forcément l'accord bien évidemment à tout moment et les mêmes avantages, donc c'est la raison pour laquelle je dis on ne met pas de date, et on le fera quand on sera prêt quand ce sera une évidence et qu'il y aura un avantage à le faire aujourd'hui ce n'est pas le cas alors si c'est être le président d'une très grande agglomération pour moi cela n'a aucun intérêt. Est-ce que vis-à-vis des touristes de montrer qu'on est la communauté d'agglomération la plus importante après Pau, Bordeaux, la CUB, mais tout cet affichage on le sait, il y a une entité qui est géographique, qui est économique, qui est de population, on n'a pas besoin à mon sens de la matérialiser par une structure qui après va nous rendre prisonnier d'un état de fait. On voit bien en plus et je me tourne vers mes vice-présidents, on voit bien quand même comment c'est déjà difficile quelque fois de travailler à 4 communes. Disons le, ce n'est pas, pas faire critique ni à qui que ce soit mais c'est jamais simple quand on n'est pas tout seul et qu'il faut composer et on le fait et je

pense qu'on le fait très bien. On le fait très bien dans l'intérêt général et je l'ai redit tout à l'heure nous arrivons à avoir une communauté d'agglomération qui est très performante et en tout cas où la Ville de Gujan-Mestras est totalement satisfaite des services rendus par cette communauté mais après il faut le faire à 17. C'est quand même plus compliqué à 17, qu'on le veuille ou non même si on est 17 de bonne volonté. Pas de réaction officielle. Ok, ben écoutez, mes chers collègues, peut être que les vices-présidents, Patrick tu veux rajouter quelque chose ?

Patrick MALVAES :

C'est essentiellement un problème de calendrier, on met la charrue avant les boeufs c'est tout. Je fais une redite mais c'est tout ce qu'il y a d'essentiel. Quant à l'économie de syndicat, on en a 2 ils sont déjà à vocation qui dépasse notre propre première intercommunalité qui est la COBAS puisqu'ils ont vocation qui englobe les autres. Donc on ne peut pas nous faire ce grief, il tombe de lui même, il ne tient pas. Je crois qu'il faut mûrir davantage. C'est vrai qu'on peut trouver un projet d'intercommunalité et on a un projet d'intercommunalité, il faut le définir davantage que cela. On est bien conscient qu'on a un problème de fusion, un petit peu identitaire entre le nord le sud et le Val de l'Eyre, mais c'est pas en décrétant par le haut a priori qu'on arrivera à faire l'unité nécessaire. Faut d'abord qu'on la fasse sur, par exemple, je prends un sujet le transport routier, bon c'est sûr c'est un des gros problèmes que l'on a et qu'on a ce problème de tissu routier qui va du nord au sud qui englobe même le Val de l'Eyre et qui est un problème commun. On va le voir dans les jours qui viennent où on va être heurté à une incapacité, un engorgement en allant à Andernos ou en repartant vers Bordeaux etc. Mais c'est pas comme cela à priori qu'on peut déterminer, il faut qu'on avance davantage là dedans qu'on réfléchisse davantage dessus mais ça peut être pareil pour les logements sociaux.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Oui, je voulais interroger Michel FOUQUET s'il veut bien sur les logements sociaux parce que le nord aujourd'hui n'a pas l'obligation que nous avons nous. Ils ne sont pas préparés à cela non plus.

Michel FOUQUET :

Oui, dans ce domaine là comme dans d'autres, les compétences acquises obligatoires ou non sont sans aucune commune mesure, on constate même que le Val de l'Eyre est très avancé en terme de compétences que c'est pas encore le cas de la COBAN. L'effet que cela me fait c'est que si on peut comparer cela à la construction de l'Europe évidemment que les pays qui sont plus riches et que les petits ont tout intérêt à participer à la solidarité mais en échange on récupère un environnement de paix plus grand, on récupère une dimension économique importante, un marché fondamental sans parler de l'Euro; on sait ce qui revient dans le cas qui nous concerne il est encore un peu tôt pour dire ce que cette nouvelle intercommunalité rapportera, rendra offrira en échange d'un effort qu'on a pas encore bien visualisé selon qu'on est telle commune ou telle intercommunalité.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

C'est très clair.
André peut être que dans ta compétence, tu as à dire.

André CASTANDET :

La compétence du traitement des déchets les trois collectivités ont cette compétence. Nous sommes nous les seuls à régler ce problème en régie c'est à dire que c'est du personnel COBAS

alors que les autres intercommunalités c'est une société privée qui leur ramasse les ordures ménagères. Mais il faut quand même dire que pour nous cela revient quand même bien meilleur marché que pour les autres collectivités.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Il faut le dire.

André CASTANDET :

Puisque la TEOM (taux d'enlèvement des ordures ménagères) sur la COBAS est de 11,80 % et pour les deux autres intercommunalités plus de 19%.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Vous vous rendez compte c'est là où on rencontre...

André CASTANDET :

Donc voilà si vous voulez

Marie-Hélène DES ESGAULX :

C'est très bien de donner cet exemple concret.

André CASTANDET :

A un moment donné il va peut être falloir faire un lissage et le lissage les autres vont baisser et nous, il faudrait monter. Moi, personnellement à titre très personnel je suis tout à fait contre la grande intercommunalité je l'ai toujours dit à Marie-Hélène DES ESGAULX mais bon c'est à titre personnel.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Mais parce que tu penses qu'on arrivera pas à ce projet parce que....

André CASTANDET :

Je pense qu'on n'y arrivera pas.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

S'il y avait un projet qu'on appelle de nos vœux, il y ait ou il n'y ait pas ce projet et on sent bien en disant cela que cela va être difficile à trouver mais si le projet il y ait automatiquement il emportera l'adhésion, tout est dans le projet. Voilà, je pense que c'est ... on fait pas quelque chose sans avoir un but il faut qu'il y ait un objectif et l'objectif il doit se ressentir dans ce document. Peut être que sur le plan financier, Xavier veut rajouter quelque chose ?

Xavier PARIS :

Pas forcément sur le plan financier. Moi ce qui m'a surpris dans ce document c'est que l'État par l'intermédiaire du Préfet nous demande directement regroupez vous et puis après vous verrez ce que vous ferez.

Je crois qu'il faut pas le prendre dans ce sens là, comme tu l'as très bien dit Marie-Hélène je crois qu'il faut d'abord élaborer un projet alors on y travaille déjà actuellement un petit peu dans le cadre du SCOT, il y a des réflexions qui sont engagées, donc on essaie d'élaborer ce projet puis on verra à partir de ce projet comment on le met en œuvre, peut être à 17 peut être sous une autre configuration, faut pas se limiter à un type d'intercommunalité.

Deuxième remarque sur le sujet, je crois qu'il n'y a vraiment pas de mauvaise volonté de la part des 17 communes du Bassin d'Arcachon, je veux dire on n'a pas attendu les remarques, les propositions, les suggestions du Préfet pour rentrer dans l'intercommunalité bien au contraire notre territoire nous sommes quand même exemplaire en terme d'intercommunalité, la COBAS, la COBAN, le Val de l'Eyre, il y a d'autres territoires du département de la Gironde qui aujourd'hui ne sont pas du tout rentrés dans l'intercommunalité. Donc là il y a peut être une urgence pour eux mais pour nous on a fait la preuve depuis des années et des années qu'on rentre et qu'on croit réellement à cette intercommunalité mais faut pas faire tout et n'importe quoi.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Ces remarques me paraissent extrêmement intéressantes, je vous remercie de participer à ce débat.

J'ai un petit regret parce que dans la loi il y a un point qui nous aurait bien convenu qui s'appelle le pôle métropolitain. Et le pôle métropolitain en fait c'est un syndicat de communauté de communes ou d'agglomérations, c'est un syndicat. Cela a l'avantage que là vous ne créez pas d'impôt nouveau et vous pouvez faire dans ce syndicat ce que vous voulez, vous y mettez ce que vous voulez bien sûr, sur la base d'un projet. Et en fait pourquoi on peut pas le faire nous ? Parce qu'il y a des conditions de population.

Dans le texte tel qu'il est aujourd'hui, on peut faire un pôle métropolitain uniquement si on a une population d'au moins 300 000 habitants ce qui n'est pas notre cas bien sûr et s'il y a dedans en plus une communauté qui fait au moins 150 000 donc c'est dommage je trouve on est quelques élus à dire qu'on pourrait peut être revoir cette condition de population, parce que si on nous disait aujourd'hui de faire un pôle métropolitain dans, pas encore une fois avec la population, et que le principe d'un syndicat de nos trois communes, c'est en fait cela reviendrait à dire c'est le pays mais avec le côté opérationnel puisqu'aujourd'hui dans le pays, il y a plus un côté étude, il y a plus un côté réflexion et il y a pas assez de mon point de vue un côté opérationnel. Voilà, c'est dommage le texte ne nous permet pas d'aller..... cela aurait pu être une bonne étape et là je crois qu'on aurait été relativement tous d'accord là-dessus.

Est ce qu'il y a d'autres.....tout le monde a quelque chose à dire.

Xavier PARIS :

Concernant les finances, Marie-Hélène, je pense à un sujet c'est la taxe professionnelle aujourd'hui il y a une divergence importante entre la COBAS où nous sommes en taxe professionnelle unique et la taxe n'est pas perçue par les communes mais par la l'intercommunalité, par la COBAS, ce n'est pas le cas pour la COBAN. Aujourd'hui, chaque commune perçoit sa propre taxe professionnelle et je suis pas à la COBAN mais je sais que BIGANOS qui a une zone industrielle et commerciale très importante n'est pas forcément très favorable à une taxe professionnelle unique etc. Là aussi pour rejoindre ce que disait André CASTANDET, il y aurait sûrement un lissage à faire enfin cela prend du temps, il faut pas le faire dans la précipitation.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien. Oui Patrick.

Patrick MALVAES :

Je crois aussi que l'intercommunalité doit correspondre à un sentiment d'appartenance à l'intercommunalité précisément. Or, on a un particularisme sur le bassin quand même qu'il faut bien signaler qui empêche la transposition au schéma CUB. La CUB avec son réseau concentrique autour de Bordeaux qui incorpore tout, il y a quand même un sentiment de solidarité de territoire, nous est un peu une île inversée, au lieu d'être des hommes au milieu de la mer, on est des hommes séparés par une enclave maritime donc le rapport entre le nord, le sud, l'est le sentiment d'une appartenance à une solidarité et même de problématique qui soit exactement les mêmes et qui dicte cette intercommunalité de suite ne se pose pas avec l'immédiateté qu'on voudrait nous donner aujourd'hui 'hui.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Moi, je suis tout à fait d'accord avec cette remarque, j'ai déjà pris l'exemple de la petite enfance. C'est une compétence que l'on pourrait prendre dans la grande intercommunalité, en tout cas dans la COBAS elle y est.

Quel est le lien dans cette petite enfance entre la ville de Lège Cap Ferret par exemple et Gujan-Mestras ? Et comment on fait là pour lier cela ? C'est très compliqué il faut le reconnaître, c'est pas évident voilà, c'est pas si évident que cela en tout cas il faut qu'on y travaille. Je crois que les 17 maires on est décidé à se réunir régulièrement, on a pas parlé d'une réunion tous les 2 mois et à se voir comme on s'est vu la dernière fois en travaillant avec ou je pense avec quand même toujours le soutien technique de KPMG de notre cabinet parce qu'il faut avoir ce soutien technique sinon ça se déliterait incontestablement donc il faut qu'on avance et ce sera quand même utile quoi qu'il arrive je suis sûre que ce n'est pas inutile, voilà cela nous conforte et c'est très bien.

D'autres remarques mes chers collègues sur ce dossier important ? Je sollicite vos avis. Il n'y en a plus d'autre, et bien je vais mettre aux voix mais là comme dans toutes les délibérations importantes je vais vous demander d'approuver cette délibération ou de la rejeter ou de vous abstenir. Donc qui est d'avis mes chers collègues, d'approuver cette délibération ? C'est donc une délibération à l'unanimité puisque je ne vois aucune opposition aucune abstention et je vous en remercie pour notre ville et pour le Bassin d'Arcachon. Merci beaucoup.

➤ **Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité**

La séance est levée à 19h50